



&

# Fiche d'expérience

#6 - Nov. 2013 | nouvelle série

- Territoire d'intervention : région Midi-Pyrénées
- Thématique : apprentissage de la langue

## LE FLI : DEUX ANS APRÈS...

Un acronyme nouveau est apparu depuis bientôt deux ans dans le paysage de la formation linguistique, pourtant déjà bien rempli. C'est ainsi qu'après les FLE, FLS et autres FLP ou FOS est apparu le FLI - pour Français Langue d'Intégration. Une journée régionale, organisée le 9 octobre 2013 par R&T, a réuni les différents acteurs-trices de la formation intervenant sur la Région Midi-Pyrénées ainsi que bon nombre d'experts FLI des centres ressources oeuvrant dans d'autres régions françaises. Anne VICHER, directrice d'Écrimed', co-auteur du référentiel FLI et responsable du Diplôme Universitaire FLI de l'université de Lorraine a animé la journée. Lydie ROUGÉ, directrice de l'OFII Midi-Pyrénées, a présenté l'organisation de la formation linguistique dans le cadre des dispositifs du CAI et hors CAI.



© R&T

Le FLI est une démarche d'apprentissage réservée aux migrants adultes dont le français n'est pas la langue maternelle.

### FICHE D'IDENTITÉ SYNTHÉTIQUE DU FLI

- > A l'initiative de la DAIC (Direction de l'accueil et de l'intégration et de la citoyenneté) et de la DGLFLF (Délégation générale à la langue française et aux langues de France)
- > Un label qualité Français langue d'intégration (FLI) adossé à un référentiel FLI (décret de loi n° 2011-1266 du 11 octobre 2011)
- > Un processus d'appropriation du Français qui vise l'apprentissage de la langue française et des usages, principes et valeurs de la société française nécessaires à l'intégration des migrants.

### GENÈSE DE LA DÉMARCHE

### HISTOIRE D'UNE RECONNAISSANCE

La France est un pays d'immigration qui accueille plus de 100 000 nouveaux arrivants par an. Or, aujourd'hui, contrairement à quelques années en arrière, il ne s'agit plus d'accueillir des étrangers qui viennent travailler et repartent au pays, mais des familles qui ont pour projet de s'installer durablement dans notre pays. Dans ces conditions, les politiques d'accueil et d'intégration ont peu à peu accordé de plus en plus d'importance à l'apprentissage de la langue. Le FLI est la résultante de ce processus.

#### UN CHAMP D'INTERVENTION MARGINAL DEVENU ÉLÉMENT CLEF DE LA POLITIQUE D'INTÉGRATION

En France, le secteur de la formation linguistique aux migrants a longtemps été considéré comme marginal et peu structuré. «Porté par un nombre réduit d'institutions, on le confondait la plupart du temps avec le champ de l'alphabétisation» explique Anne VICHER, experte en ingénierie de formation, coordinatrice et co-auteur du référentiel FLI.

Pourtant au fil du temps, il va se transformer en même temps que le profil des migrants. En quelques décennies, il devient un marché encadré, davantage articulé à l'ensemble de la

formation post-scolaire, et surtout ses acteurs se professionnalisent.

Si cette progression débute dans les années 60, elle franchit un pallier important dans les années 2000. C'est en effet en 2005 que l'apprentissage de la langue prend une place cruciale au sein de la pièce maîtresse de la nouvelle politique d'intégration française, le Contrat d'accueil et d'intégration (CAI). L'objectif de ce dispositif est simple : préparer l'intégration républicaine des étrangers nouvellement arrivés en France (hors Union européenne), titulaires d'un premier titre de séjour les autorisant à s'y installer durable-

ment. Pour ce faire, l'État confie à l'agence en charge de la mise en oeuvre de cette politique (l'ANAEM puis l'OFII à partir de 2009) le contrôle obligatoire de l'apprentissage du Français - «avec en ligne de mire l'obtention du DILF (Diplôme initial de langue française, correspondant au niveau A1.1 du Cadre européen commun de référence pour les langues) pour ceux qui souhaiteraient obtenir la carte de résident» précise Lydie ROUGÉ, directrice territoriale de l'OFII en Midi-Pyrénées.

#### LE TEMPS DE LA RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE ET INSTITUTIONNELLE

Si la formation linguistique des migrants acquiert ainsi un nouveau statut, elle n'a pour autant aucune spécificité en soi. «Les bénéficiaires suivaient des formations qui étaient un mélange didactique de Français langue étrangère (FLE) et de Français langue seconde (FLS)» explique Anne VICHER. De nombreux acteurs de terrain sentent alors le besoin de faire évoluer cette "matière", et plus largement son appellation, qui n'était pas vraiment adaptée aux attentes pédagogiques du public migrant. «Le champ éducatif de la formation linguistique des adultes migrants, ayant acquis une complète légitimité, a eu besoin de se spécifier d'un point de vue philosophique mais aussi opérationnel» ajoute Anne VICHER.

En février 2011, la DAIC - récemment devenue Direction de l'accueil, de l'accompagnement

des étrangers et de la nationalité (DAAEN) - a convié un certain nombre d'acteurs du monde de la formation des migrants à participer à deux groupes de travail. Ceux-ci avaient pour ambition de mieux définir la qualité des formations linguistiques des migrants et de déterminer le niveau de langue visé - «du A1.1 au B1». C'est suite à ces sessions de travail qu'émergera l'idée d'un référentiel dont le but était de formaliser les bonnes pratiques en matière d'appropriation de la langue et de la culture françaises par des migrants. Rédigé durant l'été 2011, ce "document-matrice" allait constituer le socle de la reconnaissance de «l'enseignement/apprentissage de la langue/culture française aux adultes migrants» en tant que champ à part entière. Le «Français langue d'intégration» était né.

Quelques mois plus tard, en octobre 2011, 2 décrets, inscriront cette spécificité dans la loi et finiront par instaurer des critères de qualité précis pour ce nouveau champ. Le décret n° 2011-1265 fixe le niveau de connaissance de la langue française requis par les postulants à la nationalité française au niveau B1 oral, du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) du Conseil de l'Europe. D'autre part, il modifie la méthode d'évaluation du niveau de langue qui sera désormais non plus évalué au cours d'un entretien individuel par un agent de préfecture mais par un organisme de formation habilité à délivrer

un diplôme ou une attestation. Le décret n° 2011-1266 crée un label « Français langue d'intégration » et précise les modalités de sa délivrance aux organismes de formation. Ce label permet aux organismes habilités à délivrer une formation linguistique, spécifique aux étrangers non francophones adultes, destinée à l'apprentissage d'un français à usage quotidien et des règles de vie, principes et valeurs de la société française. Il permet également aux organismes disposant de ce label de délivrer les attestations de formation de niveau de langue requis pour la délivrance de certains titres (carte de résident) ou pour l'acquisition de la nationalité française.

Par conséquent, «si la démarche FLI participe à la reconnaissance d'un champ professionnel, le label donne aux organismes de formation une nouvelle responsabilité et surtout une légitimité par rapport aux centres d'examen» conclut Anne VICHER.

## QUELQUES CHIFFRES CLEFS SUR LES FORMATIONS LINGUISTIQUES

> 3199

C'est le nombre de CAI signés en 2012, en Midi-Pyrénées. Parmi ce nombre, 864 formations linguistiques ont été prescrites par l'OFII - soit 27 % des migrants.

> 240 000

C'est le nombre d'heures total qu'ont représentées les formations linguistiques en 2012, en Midi-Pyrénées. 142 600 heures au titre du CAI et 98 000 heures hors CAI.

> 587

C'est le nombre de DILF obtenus en 2012 sur Midi-Pyrénées. 506 l'ont été dans le cadre d'un CAI. Le taux de réussite, tout public confondu, approche les 91%.

### OBJECTIF(S)

## LE FLI : MIEUX FORMER POUR MIEUX INTÉGRER

Le Français Langue d'Intégration institutionnalise la reconnaissance d'un champ d'intervention et plus particulièrement d'un savoir-enseigner longtemps marginalisé. Pour autant, cette démarche sous-tend également deux enjeux plus opérationnels : améliorer la qualité de la formation linguistique des migrants pour, *in fine*, faciliter l'intégration de ces derniers.

#### UN PROCESSUS D'APPROPRIATION DE LA LANGUE ET DE LA CULTURE FRANÇAISES

Le Français langue d'intégration est un processus qui a d'abord permis de mieux spécifier ce dont le public visé (les migrants) avait réellement besoin en termes de formation linguistique. Car «contrairement aux publics FLE, les publics FLI n'apprennent pas le français pour venir un jour en France en touristes, ou pour y travailler un certain temps en tant qu'expatriés, ils sont en France pour s'y installer durablement, ou le sont déjà, et bon nombre

d'entre eux souhaitent (un jour) devenir Français» rappelle Anne VICHER. En conséquence, le FLI ne se contente pas de proposer une formation en langue française à des adultes immigrés dont le français n'est pas la langue maternelle. Plus largement, cette démarche vise à leur donner les outils capables de faciliter leur insertion dans la société française. «Il est important qu'ils puissent agir dans la vie quotidienne, dans la cité, et devenir rapidement autonomes ; notamment au niveau professionnel».

Une formation de FLI doit permettre aux apprenant(e)s de développer leurs compétences de communication à l'oral ; «de préférence mais non exclusivement». Plus particulièrement dans les relations transactionnelles ou de service, c'est-à-dire les échanges avec les administrations, les services sociaux ou dans le domaine de la consommation ; dans les relations interpersonnelles, c'est-à-dire les multiples contacts de la vie quotidienne avec les voisins, les amis, la famille, les rencontres de passage... ; dans les rela-

tions professionnelles, c'est-à-dire sur le lieu de travail ou dans le domaine de l'insertion professionnelle ; dans les situations de communication médiatisées où le message passe par un médium oral, comme par exemple les annonces publiques, les boîtes vocales... En définitive, il s'agit pour les migrants, «dans un premier temps, de comprendre et de se faire comprendre, dans les situations familiales de la vie quotidienne, sociale et professionnelle, sans que la conformité stricte à la norme phonétique, syntaxique ou grammaticale ne soit une priorité» peut-on lire dans le référentiel FLI.

Pour autant, la capacité à entretenir des relations interpersonnelles et des échanges du quotidien ne suffisent pas pour s'intégrer durablement dans la société d'accueil. La démarche FLI propose de surcroît une adhésion aux valeurs partagées par la communauté

d'accueil. Dans cet esprit, l'enseignement-apprentissage de la langue française - qui ne saurait se réduire à l'acquisition de compétences linguistiques «techniques» ou même pragmatiques - incorpore dans son parcours formatif l'énoncé des principes fondamentaux démocratiques et républicains tels que le respect de l'égalité absolue des hommes et des femmes, la laïcité, la liberté d'expression, le respect de la justice et de ses représentants...

#### PROFESSIONNALISER LE SECTEUR

Le FLI peut donc être considéré comme une nouvelle démarche visant à mieux appréhender la dimension intégrative de la langue. Pour autant suppose-t-elle une nouvelle façon d'enseigner ? Requiert-elle une nouvelle didactique ? «Même si globalement le FLI s'inscrit dans la continuité théorique et méthodologique de la didactique des langues en général, et de la didactique du FLE et du FLS en

particulier, certains de ses traits spécifiques justifient qu'il conduise à la construction d'une démarche pédagogique appropriée» répond Anne VICHER.

Pourtant, à entendre des formateurs qui ont déjà franchi le cap du FLI, dans les faits, les différences avec ce qui se faisait avant restent minimales : «nous n'avons pas vraiment attendu le référentiel pour adapter nos contenus pédagogiques au public migrant» témoigne la coordinatrice FLI d'un organisme de formation récemment labellisé. Ainsi, chacun convient que plus qu'une véritable évolution didactique, c'est surtout un moyen de mettre les choses à plat et de mieux encadrer les techniques d'intervention. De manière plus pragmatique le FLI - et plus particulièrement l'instauration du label et du diplôme FLI - participe à l'amélioration de la qualité des formations.

## LA MISE EN OEUVRE UN PROCESSUS RIGoureux... ENCORE FLOU

Si le FLI ne bouscule pas fondamentalement les pratiques pédagogiques, il change tout de même l'organisation de ce domaine de formation. La mise en place de nouvelles exigences, en termes d'adaptation et surtout de qualité, force en effet les acteurs de ce secteur à adopter de nouvelles habitudes guidées par le label FLI®.

#### VOUS AVEZ DIT «LABELLISATION»

Le label FLI® s'adresse à des organismes de formation (associations, entreprises, collectivités) dispensant des cours de Français à des publics adultes migrants. Délivré par l'État, ce label vise à reconnaître la qualité de la formation dispensée par l'organisme dans le respect du référentiel FLI et mettre en place les

conditions de délivrance de l'attestation de formation FLI. Il est délivré pour trois ans par une commission de labellisation dont la composition est fixée par décret, à l'issue d'un audit réalisé par un organisme tiers.

Pour être labellisé FLI, l'organisme de formation doit dispenser des cours de façon effective ; proposer des conditions de formation conformes à la réglementation en vigueur ; disposer de formateurs ayant obtenu une qualification FLI ; mettre en place une fonction de coordination des formations FLI ; et enfin respecter l'esprit qui a prévalu à la création du champ.

#### UN APERÇU EN RÉGION

AMS Grand Sud est un organisme de formation, implanté en Midi-Pyrénées et en Languedoc-Roussillon, qui intervient depuis 1985

auprès d'un public migrant souhaitant s'insérer socialement et/ou professionnellement. «Nous organisons déjà des formations FLE et alphabétisation. Dès lors le FLI n'a fait que reconnaître la spécificité de ce pan de notre activité» explique Anne FABRE, la directrice. Reste qu'il a bien fallu obtenir le fameux label pour pouvoir continuer à dispenser des formations et surtout obtenir le droit de délivrer des niveaux de langue reconnus par l'administration.

Dans les faits les choses sont allées vite pour AMS Grand Sud : « Nous étions déjà certifiés ISO 9001 depuis 2006. Dès lors, 4 des 7 exigences du référentiel FLI étaient déjà satisfaites sur le plan organisationnel. Seuls les points sur la conformité du contenu pédagogique ont dû être travaillés.»

## ZOOM SUR LES OFFRES DE FORMATION UNIVERSITAIRE POUR LES FORMATEURS-TRICES FLI

#### • Université de Caen

> **Diplôme d'Université FLI**

*Durée* : 1 année soit 144 heures

*Modalités* : à distance en 2013/2014.

A distance et en présentiel les années suivantes

#### • Université de Cergy Pontoise

> **Master 1 et 2 FIL «Former pour Intégrer par la Langue (FIL)»**

*Durée* : de novembre à avril (hors examens) et obligation de connexion 3 soirs par semaine (de 19h à 21h 15)

*Modalités* : à distance

#### • Université de Lorraine

> **Master 1 et 2 FL2l «Français Langue d'intégration et d'insertion»**

*Durée* : Master 1 : 1 année universitaire (octobre

à juin) / Master 2 : 1 semestre d'enseignement universitaire + 1 semestre consacré au stage et à la rédaction du mémoire

> **Diplôme d'Université FLI**

*Durée* : 120 heures d'enseignement + 30 heures de rattrapage en linguistique et didactique si besoin (après examen des dossiers)

#### • Université de Paris Ouest Nanterre La Défense

> **Master 2 Français Langue Etrangère (FLE) parcours Français Langue d'Intégration et d'Entreprise (FLIE)**

*Durée* : 12 semaines d'octobre à décembre à raison de 1,5 jour de cours par semaine, voire moins en cas de dispenses

> **Diplôme Universitaire Français Langue d'Intégration et d'Entreprise (FLIE)**

*Durée* : 12 semaines d'octobre à décembre à

raison de 1 jour par semaine (le jeudi de 8h30 à 17h, cours mutualisés avec ceux du Master)

*Modalités* : Master 2 et DU FLIE en présentiel

#### • Université de Pau et des Pays de l'Adour

> **Diplôme d'Université «Formation à l'enseignement du Français Langue d'Intégration»**

*Durée* : de novembre à juin 120 heures à raison de 2,5 journées par mois.

*Modalités* : en présentiel

#### • Université de Strasbourg

> **Master 2 FLE-FLS-FLI** (premiers modules à contenu FLI en Master 1)

*Durée* : 1 an

*Modalités* : en présentiel avec formation pratique en stage et élaboration de projet

Concrètement, l'organisme de formation a d'abord procédé à une auto-évaluation de ses propres compétences à l'aide d'une grille contenue dans le *Guide de l'organisme de formation candidat au Label qualité FLI*<sup>®</sup>. Ce dossier a ensuite été transmis à un auditeur agréé afin qu'il réalise une mission d'audit sur site - «*le label étant délivré par site et non par organisme*». Une fois ce contrôle *in vivo* effectué par l'auditeur, celui-ci a émis un rapport d'audit qu'il a lui-même envoyé à la Commission de labellisation ; en même temps que la demande de candidature officielle de l'organisme de formation au label de qualité FLI. À l'issue de cet examen positif, la Commission de labellisation a proposé aux services du ministre chargé de l'intégration, d'attribuer le label qualité FLI. AMS Grand Sud a été labellisé en mars 2012. Pour d'autres organismes, cette labellisation représente un changement important car elle suppose des investissements tant au niveau matériel que humains.

#### UNE RÉFORME QUI QUESTIONNE

Aujourd'hui le FLI gagne du terrain : au plan national, 287 sites de formation ont été labellisés depuis mars 2012, dont 13 en Midi-Pyrénées. Reste que tout n'est pas encore parfait.

Parmi les sujets soulevés lors de cette journée, figure la question de la formation des formateurs et plus particulièrement la nécessité de disposer de formateurs ayant obtenu une qualification FLI d'ici 2014. Pour ce faire, une dizaine de Masters et de Diplômes universitaires (DU) présentant une orientation FLI ont vu le jour dans plusieurs universités françaises. Dans le cas d'AMS Grand Sud, deux formatrices ont déjà suivi une de ces formations sur l'année scolaire 2012/2013 : «*la première a suivi le Master à distance de l'université de Cergy-Pontoise et la seconde le DU*

*de l'université de Pau*». Néanmoins, les places restent encore limitées et tous les organismes de formation n'ont pas forcément les moyens de s'adapter aussi rapidement. C'est pour cette raison qu'en attendant la généralisation des formations universitaires, les acteurs du référentiel ont souhaité mettre en place une pré-formation de formateurs. Celle-ci repose sur l'intervention de 54 experts FLI disséminés dans les 22 régions. Choisis parce qu'ils connaissent intimement le terrain de la formation linguistique des adultes migrants, ces experts ont donc eu pour mission de mettre en place des formations de 4 jours dédiées aux acteurs de la formation linguistique n'ayant pas encore eu le temps d'obtenir un diplôme FLI. En Midi-Pyrénées, Nicole ROUJA et Nathalie CHEVIGNY occupent cette fonction. Sur l'année 2013, 75 formateurs-trices ont suivi les formations mises en place par la structure support, Ressources & Territoires.

Un autre point pose problème aux acteurs-trices de terrain, la mise en place de l'agrément FLI pour les associations de bénévoles ayant en charge l'accompagnement linguistique des publics migrants en France. Cet agrément devait être mis en place, il semble avoir été «*oublié*» aujourd'hui, ou abandonné.

Le dernier point soulevé lors de cette journée régionale concerne la certification FLI et plus particulièrement les conditions de délivrance de l'attestation de formation constatant le niveau B1 oral du migrant. Des recommandations ont bien été faites pour cette délivrance mais le cadre général reste flou et sujet à diverses interprétations. Les acteurs-trices restent en attente d'un cadre plus précis.

#### SITES LABELLISÉS FLI EN MIDI-PYRÉNÉES

- > **AFORMAC** - site de Montauban  
6 Esplanade des Fontaines 82000 Montauban
- > **AMS Grand Sud**  
- site de Toulouse Jaurès  
76 Allées Jean Jaurès - 31000 Toulouse
- site de Toulouse Matabiau  
70 Bld Matabiau - 31 000 Toulouse
- site de Muret  
129 bis av. Jacques Douzan - 31600 Muret
- > **CREPT Formation** (Centre de Formation Professionnelle Continue)  
130 rue Henri Desbals - 31100 Toulouse
- > **Parole expression**  
19 rue Marc Arcis 31200 Toulouse
- > **Lieu Ressources Formation**  
52 rue Jacques Babinet - 31100 Toulouse
- > **GRETA Quercy Rouergue**  
5 av. du Maréchal Joffre - 12000 Rodez
- > **GRETA Quercy Rouergue**  
41 Bld de Guizard - 12500 Espalion
- > **GRETA Quercy Rouergue**  
rue Prosper Alfaric - 12300 Decazeville
- > **GRETA Quercy Rouergue**  
6 av. B. Foutanges - 46100 Figeac
- > **INSTEP Midi-Pyrénées**  
- site de Condom Centre Salvandy  
20 rue Jean Jaurès 32100 Condom
- site de Auch  
1 allée Lagarrasic - 32000 Auch

#### LES RESSOURCES

##### Ressources officielles

- > Le référentiel FLI
- > Guide à l'attention des organismes de formation candidats au label qualité
- > Liste des organismes de formation labellisés FLI
- > *Liste des Experts FLI*
- > *Offres de formation universitaire pour les formateurs*  
[www.immigration.interieur.gouv.fr](http://www.immigration.interieur.gouv.fr) (rubrique FLI)

##### Autres ressources

- > **Le forum FLI** sur le site de Ressources & Territoires  
[www.ressources-territoires.com](http://www.ressources-territoires.com)
- > **Blog dédié au FLI**  
[www.christianpuren.com/fli/](http://www.christianpuren.com/fli/)  
Blog de Christian PUREN, didacticien des langues-cultures, Professeur émérite de l'Université de Saint-Étienne (France).

La rubrique FLI est régulièrement mise à jour avec les informations qui lui sont envoyées. Une source d'une très grande richesse contenant de multiples sources documentaires papier mais aussi audio et/ou vidéo - notamment l'interview d'Anne VICHER diffusée sur RFI en janvier 2012.

#### CONTACTS

- > Nicole ROUJA  
Chargée de mission R&T / experte FLI  
[nrouja@ressources-territoires.com](mailto:nrouja@ressources-territoires.com)
- > Nathalie CHEVIGNY  
Chargée de mission R&T / experte FLI  
[nchevigny@ressources-territoires.com](mailto:nchevigny@ressources-territoires.com)

#### Ressources & Territoires

Centre de ressources pour les acteurs de la cohésion sociale en Midi-Pyrénées  
9, rue Alex Coutet - BP82312 - 31023 Toulouse Cedex  
t. 05 62 11 38 34 / f. 05 62 11 38 54  
[accueil@ressources-territoires.com](mailto:accueil@ressources-territoires.com) / [www.ressources-territoires.com](http://www.ressources-territoires.com)

